

2007

Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada

Rapport annuel



Canadian
Hatching Egg
Producers



Les Producteurs
d'œufs d'incubation
du Canada

Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada
1101-75, rue Albert
Ottawa, ON K1P 5E7
Tél : (613) 232-3023
Télécopieur : (613) 232-5241
Courriel : info@cbhema.com
Site Web : <http://www.cbhema.com>



Producteurs et productrices d'œufs d'incubation du Canada,

À ma première année à la présidence de notre organisation nationale, il me fait plaisir de vous faire un survol des activités 2007 et aussi de vous exprimer ma pensée sur l'année.

Encore une fois, 2007 a été une année très occupée. Concernant le commerce, beaucoup de travail a été fait en collaboration avec nos partenaires des autres productions sous gestion de l'offre en vue d'une issue positive à l'OMC tant pour le système canadien de gestion de l'offre que pour nos industries.

Nous avons eu des discussions avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) au sujet de la compensation dans le cas d'une maladie à déclaration obligatoire, notamment l'influenza aviaire. Les montants calculés par l'ACIA sont nettement inférieurs à ce que l'industrie estime être la juste valeur marchande des reproducteurs et les producteurs seraient confrontés à de graves problèmes financiers si ces chiffres n'étaient pas corrigés.

Il faut ajouter à cela le coût du lavage et de la désinfection des bâtiments pour les producteurs une fois qu'une maladie s'est déclarée. Ces coûts peuvent être prohibitifs et ils sont cependant à la charge du producteur.

On demande aux producteurs de mettre en œuvre un nombre toujours plus grand de programmes, qu'il s'agisse de biosécurité, de programmes de salubrité des aliments à la ferme, et j'en passe. Tous ces programmes font augmenter les frais des producteurs et visent tous, me semble-t-il, le bien public. Le gouvernement doit reconnaître que la société dans son ensemble bénéficie de ces programmes et que les producteurs ne devraient pas assumer seuls leurs coûts.

Par ailleurs, 2007 a été une année où les importations supplémentaires ont refait surface. Depuis longtemps les exploitants de couvoirs ont recours aux importations supplémentaires pour pallier le manque d'œufs canadiens. Bien sûr, importation supplémentaire d'œufs au-delà de 21 % veut dire occasions manquées et pertes de revenus pour nous les producteurs et productrices d'œufs d'incubation. Il faudra remédier à cette situation à l'avenir.

Je ne peux passer sous silence les discussions que nous avons eues avec les représentants de la Saskatchewan au sujet de leur adhésion à notre organisation nationale. Pour nous comme pour la Saskatchewan, c'est une excellente nouvelle. Dans la même veine, nous avons également eu d'excellentes discussions avec les représentants de l'Alberta qui, eux aussi, désirent réintégrer les rangs de l'Office. Donc, que ces deux provinces cherchent à faire partie de notre Office est un élément très positif pour nous et nous permettra de représenter 95 % des producteurs d'œufs d'incubation du Canada.

De mon côté, ma première année à la présidence m'a permis d'améliorer mes connaissances nationales sur tous les sujets qui nous touchent. Travailler de concert avec les provinces, les partenaires de l'industrie et les gouvernements est un gage de réussite pour faire en sorte que notre industrie et le système de gestion de l'offre continuent à prospérer au Canada.

Salutations distinguées,

Gyslain Loyer
Président



C'est avec plaisir que je vais vous brosser rapidement le tableau des activités 2007 de l'Office.

Modification de la Proclamation

Au plan des activités de l'Office, l'un des changements les plus évidents que vous avez dû remarquer est celui de notre dénomination qui est devenue les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. Ce changement était l'une des modifications apportées à notre proclamation qui sont entrées en vigueur au cours de l'automne. Autre changement important, le remplacement des administrateurs nommés par décret du gouverneur en conseil par des membres désignés par l'industrie. Actuellement, l'industrie ne peut nommer qu'un représentant à notre conseil d'administration, mais lorsque les POIC compteront cinq provinces membres ou davantage, elle pourra en nommer deux; un de l'Est et un de l'Ouest.

Nous avons en fait bon espoir de compter cinq provinces ou plus comme membres dans un avenir très rapproché. Ces dernières années, nous avons eu des pourparlers constants avec la Saskatchewan au sujet de son adhésion aux POIC. À notre réunion de novembre, les délégués de la Saskatchewan ont indiqué qu'ils avaient reçu toutes les approbations nécessaires pour se joindre aux POIC. Ils ont aussi signalé qu'ils étaient prêts à adhérer aux POIC par l'intermédiaire d'un contrat de services comme mesure provisoire dès le début de 2008, en attendant qu'on modifie notre proclamation afin d'ajouter la Saskatchewan à la liste des membres. La Saskatchewan est en train d'examiner le projet de contrat de services avec le gouvernement provincial.

Nous avons aussi reçu des nouvelles très encourageantes de l'Alberta. Comme vous le savez, l'Alberta a quitté l'OCCOIPC en 2005 parce qu'il n'était pas d'accord avec notre méthode d'allocation. Les POIC ont tenu compte des préoccupations de l'Alberta dans leur nouvelle méthode d'allocation. En résumé, la proposition permet à l'Alberta de revenir au sein de l'Office avec un niveau d'importation de 10 % et, pendant les 10 prochaines années, la croissance du marché de la province sera également divisée entre la production intérieure et les importations pour amener progressivement l'Alberta à un niveau d'importation de 20 %. L'Alberta a indiqué que son conseil d'administration et ses producteurs étaient généralement favorables à l'annexe C proposée et à un retour au sein des POIC. L'Alberta doit rencontrer son conseil de commercialisation en décembre, après quoi de nouvelles discussions, suivies de décisions, sur le retour de l'Alberta pourrait avoir lieu au cours de l'assemblée annuelle provinciale de la fin février. Il faudra enfin essayer d'obtenir l'approbation du gouvernement si on vote en faveur de l'adhésion, mais des élections provinciales sont possibles au printemps, ce qui pourrait ralentir énormément l'obtention de l'approbation gouvernementale.

Pour le renouvellement de notre AFP, tout est prêt pour l'envoi des documents aux signataires, mais étant donné le désir manifesté par la Saskatchewan et l'Alberta de se joindre aux POIC, il pourrait être prudent d'attendre d'avoir des indications fermes de la part de ces provinces sur leurs intentions.

Indemnisation

Les nouvelles ne sont pas contre pas bonnes s'agissant de l'indemnisation prévue par la *Loi sur la santé des animaux* et les programmes de la "Phase 2" qui devaient couvrir l'insuffisance de l'indemnisation.

Les producteurs d'œufs d'incubation ne reçoivent pas une indemnisation suffisante avec le règlement découlant de la *Loi sur la santé des animaux* lorsqu'on leur ordonne de détruire leurs troupeaux à cause d'une maladie animale. Les nouveaux plafonds ne sont tout simplement pas suffisants.

Le gouvernement fédéral en a convenu dans le *Résumé de l'Étude d'impact de la réglementation* qui accompagne le modificatif. On avait précédemment indiqué à l'industrie que le programme d'indemnisation de la "Phase 2" qui allait être annoncé allait remédier à la couverture insuffisante. Nous attendons toujours cette Phase 2. On nous a dit récemment que la seule indemnisation dont disposeront les producteurs est celle qui est actuellement offerte dans la série de programmes de gestion des risques de l'entreprise et la *Loi sur la santé des animaux*, malgré l'admission de la part du gouvernement lui-même de l'insuffisance actuelle de la couverture.

Nous en avons un exemple récent avec l'apparition de l'IA en Saskatchewan. Nous estimons que le producteur va perdre approximativement 400 000 \$ de recettes du fait de la perte de ses troupeaux de reproduction. Selon les évaluations les plus récentes des responsables d'AAC, le producteur aurait droit à un versement de 90 000 \$ l'année prochaine dans le cadre du PCSRA. Ce montant ne supplée évidemment pas l'insuffisance des montants prévus dans la Loi sur la santé des animaux.

L'annonce, le 17 novembre, de la série de programmes de gestion des risques de l'entreprise ne comble pas non plus cet écart puisque l'élément catastrophe (Agri-relance) n'offrira une indemnisation qu'à un collectif et non aux producteurs individuellement. Bien souvent, avec les maladies animales, on évite une catastrophe collective grâce à l'intervention rapide d'un producteur et, pour lui, l'incident reste une catastrophe.

Dans les nouveaux programmes de gestion des risques de l'entreprise, nous sommes totalement exclus d'Agri-investissement. Avec le PCSRA, les producteurs des secteurs laitier, avicole et ovicole avaient droit aux trois paliers du programme s'ils subissaient une catastrophe qui faisait baisser leur marge de référence de plus de 30 %. Maintenant, même s'ils sont victimes d'une catastrophe et que leur marge diminue de plus de 30 %, ils n'ont pas droit aux 15 % supérieurs de couverture (Agri-investissement). Cela voudrait dire que si nos producteurs avaient la possibilité de couvrir 100 % de leur revenu net, le plus qu'ils puissent maintenant espérer avec les nouveaux programmes est 85 %. Le ministère doit modifier sa politique afin de permettre aux producteurs assujettis à la gestion de l'offre de garder une couverture de 100 % en cas de baisse catastrophique de leur marge.

Nettoyage et désinfection

En rapport avec l'apparition d'une maladie, le nettoyage et la désinfection des bâtiments où étaient logés les animaux infectés sont essentiels pour éviter la propagation de la maladie. Ils sont aussi indispensables pour que le Canada retrouve son statut de pays indemne de la maladie pour le commerce international. Dans les deux cas, on agit pour le bien public et dans l'intérêt de l'industrie. Or, selon le règlement en vigueur, la responsabilité du nettoyage et de la désinfection incombe entièrement au producteur touché. Il ne faut pas oublier que cela se passe après que le producteur a perdu tout son bétail et toute possibilité de tirer un revenu de ses animaux à cause de la maladie. Cela ne saurait être le fondement d'une politique efficace d'éradication de la maladie.

Il est urgent que le gouvernement fédéral remédie aux lacunes en matière de nettoyage et de désinfection. Une question aussi importante pour la population canadienne ne devrait pas être assumée par un ou plusieurs producteurs. Et ce n'est qu'un exemple. On demande aussi aux producteurs de financer d'autres initiatives agricoles telles que les programmes de salubrité des aliments à la ferme, de biosécurité et de traçabilité qui sont tous mis en œuvre pour le bien public et dans l'intérêt de l'industrie.

OMC

Les pourparlers agricoles de l'OMC restent la première priorité pour les POIC car leur issue aura des répercussions directes sur notre secteur et sur le système canadien de gestion de l'offre. Avec les autres secteurs contingentés nationaux, les POIC ont œuvré sans relâche pour faire en sorte que les trois piliers de la gestion de l'offre que sont le contrôle des importations, l'établissement des prix par les producteurs et la planification de la production soient maintenus.

Nous sommes encouragés par l'appui manifeste du gouvernement. Mais tandis que les pourparlers avancent, il semble que la marge de manœuvre du Canada sur la gestion de l'offre se réduise comme peau de chagrin. Les POIC sont très inquiets de ce que nous réserve le nouveau document sur les modalités du président Falconer car ils craignent qu'il ne soit pas favorable à la gestion de l'offre. Le temps presse désormais. Le gouvernement doit traduire ses déclarations de soutien par des actions concrètes à l'OMC pour permettre à la gestion de l'offre et à nos productions de continuer à prospérer au Canada.

Nouvelle venue au sein du personnel

J'aimerais pour terminer souhaiter la bienvenue à Kathleen Thompson comme agente en santé animale au sein de l'Office. Kathleen a été embauchée en décembre et elle sera notamment chargée d'élaborer et d'actualiser pour les POIC et les producteurs d'œufs d'incubation du Canada des stratégies en matière de santé de la volaille, gestion des urgences et traçabilité.

Salutations distinguées,



Errol Halkai
Directeur général, POIC



de gauche à droite : Bernie Friesen, Manitoba; Gyslain Loyer, Président, Québec;
Jack Greydanus, Vice-président, Ontario; Chris den Hertog, Colombie-Britannique;
Absent : Tom Fleming, Nommé par décret



L'Énoncé de Vision des POIC

« Offrir à l'industrie canadienne du poulet des œufs d'incubation qui répondent aux attentes ou les dépassent en matière de salubrité, de qualité, de pratiques d'élevage et de gestion de l'environnement. Un engagement à produire des œufs d'incubation qui répondent aux besoins du marché canadien tout en assurant un revenu équitable à ses membres de même qu'une croissance stable, continue et rentable pour tous les intervenants. »

Marché canadien des œufs d'incubation

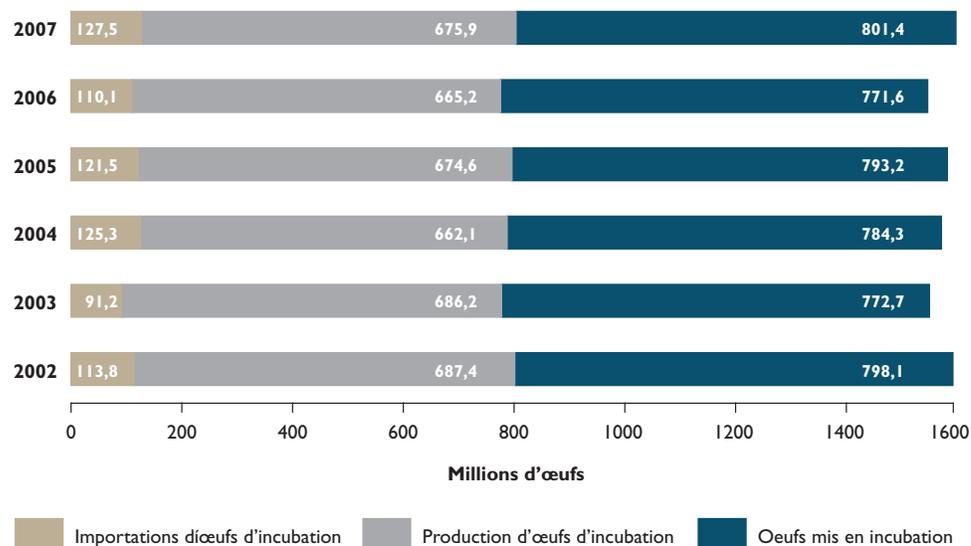
Le secteur des œufs d'incubation, confronté à une demande forte non prévue, a dû tirer le maximum de sa capacité de production en 2007 et avoir recours à des importations record pour garantir un approvisionnement suffisant aux producteurs de poulet.

En 2007, la production de poulet a atteint 1 003,4 Mkg, ce qui représente une hausse de 3,0 % par rapport à l'année précédente alors que le nombre d'oiseaux abattus a augmenté de 2,8 %. Par ailleurs, les POIC avaient pensé au départ que la production de poulet n'augmenterait que de 1,5 % en 2007, ce qui fait que l'allocation initiale d'œufs d'incubation était de près de 1,5 % inférieure à la demande.

En 2007, les couvoirs canadiens ont mis en incubation 801,4 millions d'œufs au total, soit 3,9 % de plus qu'en 2006. La production intérieure s'est élevée à 675,9 millions d'œufs d'incubation et a été de 1,6 % supérieure à celle de 2006, tandis que les importations ont augmenté de 15,8 % et se sont chiffrées à 127,5 millions d'œufs d'incubation pour suppléer l'insuffisance de la production intérieure. On a importé en outre 15,7 millions de poussins en 2007, soit 10,1 % de plus qu'en 2006.

Au total, la production canadienne d'œufs d'incubation a représenté 99,7 % de l'allocation finale 2007 de 677,9 millions d'œufs.

Données statistiques canadiennes des œufs d'incubation (2002-2007)



Du fait de l'insuffisance de la production intérieure et de l'effet de l'IA dans une exploitation de reproduction en septembre, les couvoirs de l'ensemble du Canada ont eu besoin d'importations supplémentaires pour satisfaire leurs besoins. C'était la première fois depuis 2001 que des importations supplémentaires étaient accordées.

À la fin de l'année, les couvoirs de la C.-B., de l'Ontario et du Québec avaient importé 11,3 millions d'œufs grâce aux importations supplémentaires et un couvoir de la Saskatchewan avait importé 1,1 millions d'œufs de plus pour suppléer la perte des troupeaux de reproduction détruits à la suite de l'incident d'IA de la fin septembre.

Tableau 1 Importations supplémentaires 2007

Province	Importations supplémentaires approuvées Milliers d'œufs	Importations supplémentaires effectives Milliers d'œufs	Importations supplémentaires non utilisées Milliers d'œufs
C.-B.	5 553	4 408	1 145
Saskatchewan*	1 260	1 148	1 12
Ontario	849	849	0
Québec	7 339	6 006	1 334
Total	15 000	12 410	2 590

Sources : POIC/DGCEI

*Importations supplémentaires accordées à la suite de l'incident d'IA de septembre 2007.

Production provinciale 2007

La production globale d'œufs d'incubation du Canada a augmenté de 1,6 % par rapport à 2006. La majorité des provinces ont progressé, mais c'est en Alberta et dans les provinces maritimes que la hausse a été la plus importante : 4,7 % et 3,1 % respectivement. La production a par contre diminué au Manitoba et en Saskatchewan de 0,9 % et 0,5 % respectivement. Dans le cas de la Saskatchewan, cette baisse de la production globale n'est pas surprenante étant donné l'incident d'IA de la fin septembre.

Parallèlement, le Manitoba a connu la plus grosse augmentation du poids moyen des poulets à griller commercialisés (0,8 %) du Canada par rapport à l'année précédente; de ce fait, et compte tenu de la hausse importante du taux d'éclosion (1,4 %), une production légèrement inférieure d'œufs d'incubation (- 0,9 %) a été nécessaire en 2007.

Tableau 2 Production* par province de 2004 à 2007 (en millions d'œufs)

Année	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	Maritimes	Canada
2007	105,1	74,1	24,3	32,2	199,1	180,7	60,2	675,8
2006	103,6	70,8	24,4	32,5	196,2	179,3	58,4	665,2
2005	89,3	75,3	25,4	31,8	207,5	187,5	57,8	674,6
2004	65,9	76,3	22,5	31,2	221,2	185,8	59,1	662,1
Variation en %								
2007/2006	1,5	4,7	(0,5)	(0,9)	1,5	0,8	3,1	1,6
2006/2005	16,1	(6,0)	(3,9)	2,3	(5,4)	(4,4)	0,9	(1,4)
2005/2004	35,5	(1,3)	12,8	2,0	(6,2)	0,9	(2,2)	1,9

Sources : POIC et AAC pour le Saskatchewan et les provinces Maritimes

* Comprend les œufs d'incubation exportés

La hausse de la production d'œufs d'incubation en C.-B., en Alberta, en Ontario et au Québec, qui peut être attribuable aux taux d'éclosion inférieurs de ces provinces par rapport à 2006, a été limitée par la faible hausse du poids moyen des poulets à griller. Dans l'ensemble, la forte expansion de la production canadienne d'œufs d'incubation de 2007 en réaction à la croissance rapide de la production de poulet (3,0 %) a été quelque peu atténuée par le changement négligeable du taux d'éclosion (- 0,1 %) et par la faible augmentation du poids moyen des poulets à griller (0,2 %) par rapport à 2006.

Tableau 3 Facteurs donnés ayant influé sur la production d'œufs d'incubation

	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	Maritimes	Canada
Taux d'éclosion (%)	80,6	79,0	84,3	80,9	83,7	82,1	81,1	82,0
Variation en % entre 2007 et 2006	(0,8)	(1,6)	7,1	1,4	(0,5)	(0,1)	0,0	(0,1)
Total des importations (en millions d'œufs)	25,4	6,3	8,6	6,9	43,9	51,8	4,7	147,4
Variation en % entre 2007 et 2006	17,4	26,6	19,3	20,1	13,1	7,5	176,0	15,0
Production de poulet (en Mkg)	154,4	88,2	38,5	41,8	328,6	273,2	78,7	1 003,4
Variation en % entre 2007 et 2006	5,3	2,8	1,5	3,4	2,3	2,8	3,9	3,0
Poids moyen des poulets à griller (en kg éviscérés)	1,56	1,62	1,56	1,44	1,65	1,64	1,51	1,61
Variation en % entre 2007 et 2006	0,7	(0,2)	(1,8)	0,8	0,2	0,3	0,7	0,2
Production de poulet Part de marché en %	15,4	8,8	3,8	4,2	32,8	27,2	7,8	100,0
Variation en % entre 2007 et 2006	2,2	(0,3)	(1,5)	0,3	(0,8)	(0,3)	0,9	–

Sources : Taux d'éclosion – POIC; importations – AAC; Production de poulet – PPC

Recettes monétaires agricoles et prix payés aux producteurs par province pour 2007

En 2007, les recettes monétaires agricoles totales des producteurs d'œufs d'incubation ont augmenté de 11,7 % pour arriver au total à 211,1 millions \$, en nette hausse par rapport aux 189,0 millions \$ de 2006. C'est la C.-B., où la hausse du prix moyen payé aux producteurs d'œufs d'incubation a été la plus importante d'une année à l'autre - il est en effet passé de 36,88 ¢ à 43,83 ¢ du poussin vendable – qui a connu la plus forte augmentation des recettes monétaires agricoles (19,8 % par rapport à 2006). Cette augmentation est encore une fois due au fait que la C.-B. est enfin revenue à une capacité de production de 100 % en 2007 après l'épidémie d'IA de 2004.

Dans toutes les autres provinces, l'augmentation de ces recettes est imputable avant tout à la hausse des prix moyens payés aux producteurs provoquée par le coût supérieur des aliments et de l'énergie dans tout le pays.

Tableau 4 Recettes monétaires agricoles et prix payés aux producteurs dans les provinces membres en 2007

	Recettes monétaires agricoles (2007)		Prix payés aux producteurs d'œufs d'incubation	
	Milliers \$	Variation en % 2007/2006	¢ par poussin vendable (moyenne de 2007)	Variation en % 2007/2006
C.-B.	36 423	19,8	43,83	18,9
Man.	10 234	3,4	40,17	4,3
Ont.	59 024	9,4	37,49	7,8
Qc	54 430	9,5	38,09	8,9
Canada	211 138	11,7	40,29	12,2

Source : POIC

L'évaluation finale de surproduction et de sous-production 2006 a été présentée par le personnel des POIC au cours de la réunion d'été à Québec. Comme l'indiquent les données du tableau I ci-dessous, la Colombie-Britannique et l'Ontario ont été les seules provinces membres des POIC où la production 2006 a entraîné une situation de mises en marché insuffisantes pour l'année. En C.B., l'utilisation finale de l'allocation 2006 d'œufs d'incubation a été de 95,0 %. C'est la troisième année consécutive de sous-production de la C.-B. du fait de l'épidémie d'IA de 2004 qui avait provoqué la destruction de la moitié du troupeau de reproduction de la province. Et ce n'est qu'au début de 2007 que la C.-B. a pu retrouver sa pleine capacité de production.

En Ontario, l'utilisation finale du quota a été de 94,2 %, en nette baisse par rapport aux 99,6 % de 2005. Les facteurs qui ont poussé l'Ontario à sous-produire en 2006 sont la production de poulet inférieure aux prévisions (- 1,3 %), l'augmentation du poids moyen des poulets à griller commercialisés (+ 0,7 %) et la hausse du taux d'éclosion (+ 1,9 %).

Étant donné que les administrateurs des POIC avaient pris la décision d'éliminer la pénalité de sous-production parce qu'elle pouvait provoquer des oscillations inutiles de la production provinciale d'œufs d'incubation, aucune pénalité n'a été imposée à la C.-B. ni à l'Ontario pour l'année de production 2006.

En 2006, aucune production excédentaire n'a été enregistrée et aucune pénalité n'a donc été imposée.

Tableau I Production et allocation par province pour 2006

Province	Production* milliers d'œufs	Allocation milliers d'œufs	% d'utilisation	Quota loué milliers d'œufs	% final d'utilisation
C.-B.	102 724	108 156	94,98	0	94,98
Man.	32 522	32 751	99,30	0	99,30
Ont.	196 221	208 373	94,17	0	94,17
Qc	173 451	176 366	98,35	0	98,35

*La production donnant lieu à l'imposition de dommages-intérêts exclut les exportations de poussins et les importations d'œufs d'incubation

Source : POIC



Le programme pour élèves de l'ACPOIPC a vu la réapparition d'activités populaires comme l'échange et, pour la deuxième année, le concours de dessin. À la grande déception du conseil d'administration, nous n'avons reçu aucune demande pour la bourse de recherche sur les reproducteurs de poulet à chair ni pour le programme pour jeunes agriculteurs.

Les participantes au Programme 2007 d'échange ont été Nicole Penner du Manitoba et Sandra Phaneuf du Québec. L'échange a eu lieu en juillet pendant les vacances d'été. Toutes deux ont beaucoup aimé leur expérience et ont jugé l'échange utile. Elles ont signalé leur excitation à voyager seules pour aller dans une autre région du pays pour la première fois de leur vie et, malgré la distance géographique, ont constaté bien des similitudes entre les deux fermes. En plus de participer aux tâches journalières de la ferme, elles ont adoré visiter l'autre province et une véritable amitié est née.

Le prix du Producteur de l'année a été remis au cours de la réunion d'été des POIC à Québec. C'est "La Ferme aux Quatre Vents" de Ste-Béatrix (Québec) qui l'a emporté cette année. Le prix a été remis à Martine Laporte et Mario Arbour.

Pour sa deuxième année, le concours de dessin a à nouveau connu un franc succès puisque des enfants de toutes nos provinces membres ont présenté des dessins sur le thème de Noël. Neuf dessins ont été choisis au cours de la réunion d'été de l'ACPOIPC et ont orné les cartes de Noël que l'Office a envoyées au moment des fêtes de fin d'année.



Martine Laporte et Mario Arbour de *La Ferme aux Quatre Vents* acceptent le prix remis par Chris den Hertog, président sortant de l'ACPOIPC



Les étudiantes de l'échange : Sandra Phaneuf du Québec et Nicole Penner du Manitoba

Les gagnants du concours de dessin 2007 de l'ACPOIPC :



Daphné Iza-Trottier, 9 ans – Québec



Renata Janzen, 11 ans – Manitoba



Taylor Friesen, 11 ans – Manitoba



Jada Wiebe, 7 ans – Colombie-
Britannique



Sara Veenhof, 10 ans – Ontario



Antonin Iza-Trottier, 2 ans – Québec



Eddie Veenhof, 6 ans – Ontario



Philippe Bélanger, 8 ans – Québec



Paige Veenhof, 8 ans – Ontario

Salutations distinguées,

A handwritten signature in cursive script that reads "Leonard Klassen".

Leonard Klassen
Président, ACPOIPC



Le Comité aviseur s'est réuni à trois reprises en 2007 pour discuter des facteurs qui influent sur la situation du marché et examiner la demande de poulet 2007 et 2008.

L'industrie du poulet a dû faire face au début de 2007 à de nouveaux défis, notamment la hausse du dollar canadien, l'augmentation du prix des aliments de la volaille et de l'énergie, et la différence de prix grandissante entre la viande de poulet et les autres viandes comme le porc et le bœuf.

À sa réunion de mars, le Comité aviseur a constaté qu'au début de l'année, les conditions du marché étaient favorables – les prix de gros du poulet avaient augmenté de près de 30 % par rapport à la période correspondante de 2006, les stocks en entrepôt avaient baissé de 26 % et la production de poulet avait diminué de plus de deux pour cent par rapport à début 2006. Les membres du comité ont estimé que la demande de poulet serait forte en 2007 et ont prévu une croissance de 1,7 % de la production de poulet en 2007 qui atteindrait ainsi 991 Mkg.

Au moment de la réunion d'été, le marché canadien du poulet avait quelque peu ralenti tandis que la production était montée subitement au printemps de sorte qu'en juin, la production de l'année à cette date dépassait de 0,5 % celle de l'année précédente. De plus, les prix de gros avaient baissé de 5-6 % par rapport au début de l'année et les stocks de produits congelés avaient grimpé de 4 Mkg. Les œufs d'incubation étaient plus faciles à obtenir aux É.-U., ce qui a permis à l'offre d'œufs d'incubation de soutenir le rythme de la demande de poulet. Le comité est toutefois resté prudent et a estimé que les hausses futures de la production intérieure de poulet seraient atténuées par l'augmentation des prix de détail du poulet et par l'effet du prix supérieur des céréales. En réaction, le comité a ramené à 1,5 % son évaluation de la croissance de la production de poulet pour 2007.

À la réunion de novembre, le comité a admis que la demande de poulet ne ralentissait pas malgré les pressions constantes de la hausse des prix du détail et des aliments. Étant donné qu'on pense que la production finale de poulet 2007 atteindra 1 000 Mkg, on s'attend à ce qu'elle dépasse la demande estimative finale de poulet de 996 Mkg.

L'allocation initiale d'œufs d'incubation de 2008, fixée au cours de la réunion de mars, reposait sur une production estimative de poulet de 1 002 Mkg. Lors des réunions suivantes, en juillet et novembre, le Comité aviseur a légèrement révisé à la hausse ses prévisions pour la production de poulet, d'abord à 1,006 Mkg puis à 1,019 Mkg. En fixant à 1 019 Mkg sa production estimative de poulet en novembre, le comité a admis que la demande de poulet allait sans doute continuer à croître d'environ deux pour cent en 2008.

Salutations distinguées,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Jack Greydanus', written in a cursive style.

Jack Greydanus
Président, Comité aviseur



Le Comité des finances s'est réuni à trois reprises en 2007 pour examiner la situation financière et le budget des POIC, et mettre à jour les politiques financières de l'Office au besoin.

Il a présenté un budget équilibré pour 2007 qui n'a pas exigé de hausse de la redevance nationale et table sur des recettes et des dépenses de 1,3 million \$. Les recettes devaient diminuer de 9 000 \$ par rapport à 2006 du fait de la baisse de la production d'œufs d'incubation et les dépenses de 6 000 \$ environ grâce aux mesures de réduction des frais administratifs.

Je suis heureux de pouvoir annoncer que les dépenses réelles de 2007 ont été inférieures aux prévisions en grande partie grâce aux efforts constants des administrateurs pour réduire les frais de réunion et de déplacement tout au long de l'année et aux démarches de l'Office pour obtenir un financement important du gouvernement fédéral pour son programme de salubrité des aliments. Les POIC ont ainsi terminé l'exercice avec un excédent de 109 000 \$.

En novembre, le Comité des finances a présenté un budget pour 2008 dans lequel un déficit de 129 000 \$ est prévu. En effet, les recettes augmenteraient de 95 000 \$ du fait de l'ajout des recettes de la production d'œufs d'incubation de la Saskatchewan, et les dépenses de 224 000 \$ essentiellement à cause de la création du poste d'agent en santé animale et des dépenses et de la mise de fonds dues à l'achat de bureaux.

Étant donné que le bail actuel des POIC arrive à expiration à la fin de 2007 et que le loyer allait être fortement augmenté, l'Office a conclu un accord, avec l'Office canadien de commercialisation des œufs, les Producteurs laitiers du Canada et la Fédération canadienne de l'agriculture, pour l'achat d'un immeuble de bureaux. Selon l'analyse effectuée, non seulement la différence entre le coût de l'achat de la propriété et celui du renouvellement du bail pour dix ans est minime, mais les POIC seraient en outre propriétaires d'un bien susceptible de plus-value.

Le bâtiment est en cours de rénovation et l'occupation des locaux est prévue pour août 2008.

En plus de superviser les finances de l'Office, le Comité des finances a aussi recommandé deux changements aux politiques financières des POIC en 2007 qui entreront en vigueur en 2008. Étant donné que les taux n'ont pas changé depuis 10 ans, le Comité des finances a recommandé que l'indemnité journalière des administrateurs augmente de 30 \$ et que les indemnités de repas et de faux frais subissent aussi une hausse. Ces deux recommandations ont été acceptées par le conseil d'administration des POIC.

Salutations distinguées,

A handwritten signature in black ink that reads "Tom Fleming". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

Tom Fleming
Président, Comité des finances



À titre de présidente du Comité de la recherche nouvellement élue, je suis heureuse de vous rendre compte de nos activités 2007.

Nos priorités de recherche

La recherche peut faire progresser les pratiques actuelles ou révéler de nouvelles méthodes pour produire des œufs d'incubation sains et de qualité. Les éleveurs de reproducteurs de poulet à chair souhaitent améliorer la rentabilité de la production et utiliser la viande brune, se soucient de l'environnement, de la salubrité des aliments et de la lutte contre les salmonelles chez les reproducteurs de poulet à chair grâce à la vaccination. Ce n'est guère surprenant lorsqu'on est conscient du travail qu'exige la production de reproducteurs de poulet à chair et de l'importance de conserver la confiance des consommateurs en contrôlant la sécurité sanitaire des aliments et l'environnement. Le mandat du Comité de la recherche consiste en partie à faire en sorte qu'on pose les bonnes questions et à faciliter l'obtention de réponses par la recherche, dans l'intérêt de tous les producteurs.

Le Conseil de recherches avicoles du Canada (CRAC)

Le CRAC a entrepris une opération de planification stratégique avec ses membres au début de 2007 jusqu'à l'horizon 2017 sous la présidence de notre administrateur et ancien président du comité de la recherche, Chris den Hertog.

Voici la vision du CRAC :

1. Organisation stable et de qualité axée sur les résultats.
2. Obtention/optimisation de l'investissement pour la recherche avicole au Canada.
3. Contribution à la recherche de solutions aux vrais problèmes d'actualité de l'aviiculture.
4. Reconnaissance nationale et internationale comme point central de la recherche avicole au Canada.
5. Transfert des connaissances aux utilisateurs de la recherche avicole.

Le CRAC joue un rôle de plus en plus important pour l'obtention de fonds auprès de l'industrie tandis que les sommes offertes par les programmes d'aide fédéraux diminuent. Cela se fait notamment par le biais de partenariats avec le gouvernement dans le but de contribuer aux programmes nouveaux et à ceux qui sont déjà en place, à la coordination de la recherche et au financement de postes et de programmes de recherche. L'une des mesures prises par le CRAC à cet égard consiste à faciliter la création d'une grappe de recherche sur le bien-être de la volaille à l'université de Guelph dont l'objectif sera de promouvoir et coordonner la recherche et l'éducation sur le bien-être de la volaille grâce à un centre virtuel national. On a proposé la création d'un poste de spécialiste de la volaille, cofinancé par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et l'industrie, dont le titulaire serait chargé de superviser ce travail.

Le CRAC, grâce à ses membres, continue à financer des programmes de recherche avicole dans les domaines de la salubrité des aliments, de la santé et du bien-être de la volaille, de la microbiologie intestinale des oiseaux et de l'environnement, ainsi que des projets relatifs à la préservation génétique ou propres à certaines productions. Les mises à jour sur le travail réalisé dans ces domaines seront affichées sur le site Web du CRAC.

Recherche sur la production

Les POIC financent aussi directement des projets de recherche. Gaylene Fasenko, de l'université de l'Alberta, travaille à un projet intitulé "Étude de l'influence de la lignée génétique, de l'âge du troupeau et de la grosseur des œufs sur l'utilisation des éléments nutritifs de l'embryon, la production de poussins vendables et la croissance des poulets de chair". Ces travaux visent à chercher des moyens pour améliorer l'efficacité de la production dans notre secteur en mesurant les résultats jusqu'aux poulets à griller. Les mises à jour sont affichées sur le site Web des POIC.

Salubrité des aliments à la ferme et PCQOI

Le Comité de la recherche a continué à s'occuper pour la deuxième année consécutive des questions liées au PCQOI. La formation et les vérifications en sont à des stades différents selon les régions du pays. Le système de gestion du programme, qui est la dernière étape pour que le PCQOI soit officiellement reconnu par l'ACIA, est en cours de réalisation et d'ajustement selon les exigences prévues pour les organisations nationales de producteurs. La première tâche consistera à analyser le système avec l'ACIA. Les POIC et les régies et commissions des provinces devront ensuite s'assurer que le système prévu sur papier fonctionne dans la pratique. Un tiers devra vérifier "que nous disons ce que nous faisons, que nous faisons ce que nous disons et que nous le prouvons" à la ferme, à l'échelle provinciale et à l'échelle nationale. Nous continuons à travailler en partenariat avec le Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments (PCSQA) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, qui s'appellera "Cultivons l'avenir" par la suite. J'attends avec impatience de voir notre programme continuer à évoluer au fur et à mesure de son application dans toutes les exploitations canadiennes d'œufs d'incubation de poulet à chair.

Salutations distinguées,



Cheryl Firby
Présidente du Comité de la recherche



Suppléants des POIC

de haut en bas dans le sens des aiguilles d'une montre :
Jeff Regier, Colombie-Britannique; Robert Massé, Québec;
Cheryl Firby, Ontario; Leonard Klassen, Manitoba



GÉRANTS PROVINCIAUX

de haut en bas dans le sens des aiguilles d'une montre :
Wayne Hiltz, Manitoba; Bob Guy, Ontario; Pierre Belleau,
Québec; Dave Cherniwchan, Colombie-Britannique



Les permanents de l'office

de gauche à droite : Errol Halkai, directeur général; Tim Nikita, économiste;
Victoria Sikur, agente de la salubrité des aliments; Nicole Duval, adjointe-exécutive; Joy Edstron, comptable;
Kathleen Thompson, agente en santé animale